AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0359
FR0010609206-FS0156

6 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

OREGE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 mars 2014, la société de droit anglais Climate Change Capital Limited (3 More London Riverside, Londres SE1 2AQ, Royaume-Uni), agissant pour le compte des fonds Climate Change Capital Private Equity LP et Climate Change Capital Private Equity Co-Investment LP dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 mars 2014, les seuils de 20% des droits de vote et 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de cette société, et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport de la totalité des actions OREGE détenues par le déclarant à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Eren[1].

[1] Cf. notamment D&I 214C0282 du 20 février 2014.